



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°80.

Bien cher Albinus,

Comme annoncé dans ma lettre N°79 je t'adresse le compte rendu du Conseil du 10/09/2012. 10 Conseillers étaient présents. Mme Perrin et MM. Salmeron et Desroches avaient donné pouvoir. Mmes Goncalvez et Sénéchal étaient absentes. Le public, une douzaine de personnes, était plus nombreux qu'à l'habitude. Le compte rendu du 18 juin est adopté à l'unanimité. Le Maire demande d'intervertir les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

1- Modification simplifiée N°1 du plan d'Occupation des Sols (POS).

Cette modification est rendue nécessaire pour 2 raisons :

- d'une part rectifier une erreur matérielle aux articles UA12 et NC12 du règlement qui s'est produite lors de la modification N°3.
- d'autre part prendre en compte la nouvelle notion de surface de plancher applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Accord à l'unanimité.

2- Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Le dossier d'approbation du projet de PPRI a fait l'objet d'une enquête publique du 16/7 au 14/9/2012. Tout un chacun, cher Ami, pouvait en prendre connaissance. Dans le cadre de cette procédure les Communes concernées doivent émettre un avis. Le Maire rappelle que de nombreuses correspondances adressées au Préfet sont restées sans réponse. Elles concernent le problème, qui n'est pas nouveau, de la remontée des eaux de l'Isère dans le Nant Bauchet en cas de forts débits. Lors d'une réunion avec Mme la Sous-préfète à St Pierre d'Albigny, cette dernière avait pourtant, si j'ai bien entendu, expliqué à nouveau les travaux que la Commune devait mettre en œuvre en collaboration avec le SISARC. Le Maire aurait au moins pu donner ce que le PPRI impose comme contraintes dans notre ZI. Sur proposition du Maire le Conseil à l'unanimité émet, par principe, un avis défavorable.

3- Mise à jour du POS : annexion du PPRI.

Compte tenu de la délibération précédente, ce point, qui n'a plus lieu d'être, est retiré de l'ordre du jour à l'unanimité. Tu as là l'explication de l'inversion des points 2 et 3.

4- Modification des statuts du SISARC.

Le siège social qui était à St Pierre d'Albigny est transféré à Albertville dans des locaux occupés par la Communauté de Communes de la Région d'Albertville. La modification de l'article 9 des statuts du SISARC fixant le nombre des membres du bureau, leur élection, le nombre de Vice-présidents et la durée de leur mandat est également approuvée à l'unanimité.

5- Convention de fourniture de repas pour la cantine scolaire.

Sodexo, après consultations d'autres fournisseurs, reste le mieux placé au niveau qualité/prix. La convention est reconduite à l'unanimité pour 1 an renouvelable par tacite reconduction sans dépasser 5 ans, alors qu'en Conseil il a été dit 3 ans.

6- Tarifs de la cantine scolaire.

Sodexo a augmenté ses tarifs de 5,49% (non repris dans le compte rendu à l'affichage). Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer intégralement la hausse. En fonction du **quotient** familial, et non du coefficient comme on s'entête à l'écrire, la participation des familles varie de **2,62€ à 4,03€** par repas.

7- Projet de regroupement des 4 Communautés de Communes.

A la demande du Préfet de Savoie, il s'agit de voter sur le nouveau périmètre du regroupement, avant le 18/10/2012. Le Maire indique qu'une réunion sur ce sujet doit se tenir le 24/09 à La Rochette. Sur proposition du Maire le Conseil décide, à l'unanimité, de débattre ultérieurement de ce dossier. A croire que cette réunion n'était pas connue lors de l'établissement de l'ordre du jour !

8- Modification budgétaire N°2-Budget Communal.

Suite au jugement rendu par le Tribunal d'instance de Chambéry dans le contentieux F.Perrin/Commune (terrains travaillés par l'intéressé et loyers dus) où la Commune a été déboutée il y a lieu, à la demande du Percepteur, de procéder à l'annulation d'un titre devenu non fondé de **2 195€**. J'avoue ne pas comprendre ce que vient faire l'article 6419 « Remboursement charge de personnel » dans cette affaire ? Accord à l'unanimité.

9- ZAC du Bourg : modifications du règlement du plan de zone.

Ces modifications concernent la destination des 4 secteurs A, B, C, D de la zone. Le Maire explique que ces 4 secteurs étaient initialement prévus pour la construction, outre l'habitat, de locaux commerciaux et artisanaux sous certaines conditions. Entre autres les activités viticoles et vinicoles n'étaient pas autorisées. Le Maire souhaite les ajouter car elles constituent une base importante de l'activité économique de la Commune. N'était-il pas plus simple et plus court de dire que la Commune a vendu l'an dernier une propriété située dans la ZAC à un viticulteur ? Cette modification aurait pu être effectuée à cette occasion. Accord à l'unanimité.

10- Procédure pour acquisition de biens vacants et sans maître.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de pouvoir engager une procédure d'acquisition de plein droit (succession ouverte depuis plus de 30 ans pour laquelle aucun successible ne s'est présenté). La parcelle AA156 est concernée, mais n'a pas été citée en séance. Accord à l'unanimité.

11- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération.

M. Tomé demande qu'une lettre de remerciement soit adressée à M. Miège, habitant Arbin et responsable informatique de la CCI, qui a donné 3 ordinateurs jugés obsolètes, mais en bon état, à l'école d'Arbin.

Il est 21h, la séance est levée.

Des riverains de la salle des fêtes, présents dans la salle, demandent à prendre la parole pour exprimer leur mécontentement sur les nuisances nocturnes. Je ne reviens pas sur cette passe d'armes verbales, je t'en ai parlé dans ma lettre N°79. Mais rien n'a été retranscrit dans le compte rendu. Comme je te l'indiquais je m'attendais à ce silence. Mais à quoi sert donc la nomination d'un

secrétaire en début de séance ? Preuve supplémentaire que le Conseil déteste faire connaître aux citoyens les sujets qui fâchent !

Et c'est tout ! Pourtant, Albinus, n'y avait-il pas d'autres informations à donner à la population ?

Par exemple :

- ne doit-on pas être informés sur l'avancement du très coûteux chantier du bâtiment technique ? Les délais sont-ils respectés ? L'enveloppe financière initialement prévue sera-t-elle suffisante ? Que vont devenir les bâtiments libérés ?
- ne doit-on pas être informés sur le dossier de transformation de la Cure en local pour les Aînés et nouvelle Mairie ? Le permis de construire a été obtenu, les plans sont forcément disponibles, n'auraient-ils pas pu être présentés ? Planning ? (on parlait il y peu d'un chantier sur 2 ans). Devis estimatifs ? Financement ? Utilisation des surfaces de l'ancienne Mairie ?
- ne doit-on pas être informés sur l'arrêté pris par le Maire le 3/08 afin d'interdire la circulation sur le chemin communal Arbin/La Thuile, pour travaux ? Mais dis-moi Albinus, les riverains n'avaient-ils pas engagé une action en justice pour demander au Maire de remettre en état ce chemin suite à son arrêté d'interdiction de circulation de juillet 2007 ? Un jugement a-t-il été prononcé en leur faveur ?
- ne doit-on pas être informés sur la manifestation des riverains contre l'implantation de l'antenne GSM-Rail ? Relis ma lettre N°79.
- ne doit-on pas être informés sur la rentrée scolaire ? Pas un mot, tant sur le nombre d'élèves, les professeurs des écoles, le personnel accompagnant... Il a fallu attendre 3 semaines pour trouver une photo dans le Dauphiné Libéré avec un commentaire laconique donnant seulement le nom des intervenants à l'école et un titre qui aurait mérité des explications : « *L'équipe enseignante renouvelée à 90%* ». Il y a effectivement dans notre école une rotation des enseignants importante et quasi annuelle. Pourquoi ?

Voilà cher Albinus, encore une séance du Conseil où des sujets majeurs ne sont volontairement pas abordés. Tu en tireras la conclusion qui te convient mais prends bien en compte que c'est le Maire, et lui seul, qui a la maîtrise de l'ordre du jour.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Octobre 2012